

4.2 Objectifs du projet

Aujourd'hui, afin de pérenniser le fonctionnement du port, et donc d'assurer son exploitation optimale en toute sécurité, la Compagnie des Ports du Morbihan, accompagnée de la Région Bretagne, a besoin de réaliser des travaux de maintien des profondeurs qui nécessitent une autorisation décennale au titre de la Loi sur l'Eau.

L'objectif de ces dragages d'entretien est de restituer la cote d'exploitation optimale afin d'assurer des conditions de navigation, et d'accueil satisfaisantes pour les plaisanciers ainsi que les activités de commerce.

Il n'y a aucune modification substantielle du projet vis à vis de l'AP en vigueur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La méthode de dragage sera hydraulique, comme depuis la dernière décennie. Les opérations seront réalisées à l'aide d'une drague aspiratrice hydraulique, et les sédiments seront convoyés par canalisation en partie flottante puis terrestre.

De manière à permettre la bonne clarification des eaux dans les lagunes du site ICPE, l'usage d'un flocculant est prévu, tel que c'est le cas depuis une dizaine d'années.

Les techniques de dragage et de gestion sont complètement identiques à ces dix dernières années, et sont donc sans modification substantielle.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les opérations de dragage permettent à chaque port de voir son fonctionnement actuel optimisé avec des tirants d'eau sécurisés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La procédure administrative demandée est une demande de renouvellement de l'autorisation de dragage. Afin de justifier de cette demande, une notice d'incidences Natura 2000 est annexée à ce Cerfa.

Cette demande de renouvellement concerne la rubrique IOTA 4.1.3.0

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Projet de dragage d'entretien des ports à hauteur de 140 000 m ³ maximum en 10 ans, soit 45 000 m ³ maximum par campagne, tous les 3-4 ans.	
Le bassin à flot a une emprise de 3,7 ha, et le port de commerce a une emprise de 4 ha.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Les ports de commerce et de plaisance de Vannes sont localisés à Vannes, dans le Morbihan (56).

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Uniquement la ville de Vannes.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune de Vannes.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'entièreté du Golfe du Morbihan est un site classé RAMSAR FR7200005 « Golfe du Morbihan ». De ce fait le port de commerce de Vannes y est intégré, représentant 0,02 % du site.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI des bassins versants vannetais Approuvé le 31/05/2012
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites patrimoniaux sont de nature terrestre, et ne seront donc pas impactés par les opérations de dragage. L'amont du bassin à flot est dans l'emprise de ces sites inscrits ou classés, pour autant, le port en tant que tel n'est a priori pas concerné par l'inscription ou classification.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le port de commerce est dans l'emprise des sites FR5300029 - Golfe du Morbihan, côte ouest de Rhuys (ZSC), et FR5310086 - Golfe du Morbihan (ZPS). Pour autant le port ne représente que 0,01 % de la ZSC et 0,04 % de la ZPS.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites patrimoniaux sont de nature terrestre, et ne seront donc pas impactés par les opérations de dragage. L'amont du bassin à flot est dans l'emprise de ces sites inscrits ou classés, pour autant, le port en tant que tel n'est a priori pas concerné par l'inscription ou classification.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de l'extraction des sédiments, par DAS une quantité importante d'eau est prélevée dans le bassin à flot et le port de commerce. Cette technique de dragage est la seule possible lors d'une gestion des sédiments en lagunage.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas excédentaire en matériaux puisque l'ensemble des volumes dragués est valorisé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sédiments sont convoyés au moyen d'une canalisation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La nuisance sonore des travaux sera engendrée par la drague (~90 décibels au point de dragage).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suite à l'utilisation de la drague pour le dragage, des émissions de GES seront générées, mais celles-ci sont considérées comme très faibles à l'échelle du secteur en comparaisons avec l'ensemble des activités anthropique sur le territoire d'étude.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur le site ICPE de Tohannic.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le sédiment extrait relève du statut de déchet dès son extraction. Il s'agit de déchet non inerte et non dangereux au regard des critères de l'Art. R.514 du Code de l'Environnement. La caractérisation des matériaux en tant que non-dangereux est confirmée par un test HP14. A l'extraction des sédiments, les éventuels macro-déchets seront aussi retirés du milieu dragué et rejoindront alors les filières d'évacuation réglementées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les moyens et méthodes envisagés pour les travaux de dragage des ports de Vannes ont été déterminés dans l'objectif de réduire au minimum les incidences du projet sur le milieu naturel à court, moyen et long terme. En conséquences, les incidences du dragage sont limitées dans le temps et réversibles. Les mesures de suivi et ERC sont :

- kit anti-pollution / hydrocarbure sur atelier de dragage
- calendrier de dragage (hors période estivale)
- levé bathymétrique
- système de positionnement DGPS pendant le dragage

Les mesures complémentaires à apporter seront restreintes et essentiellement orientées vers les points suivants :

- la prise en compte des activités et riverains proches ;
- le suivi de la zone de dragage (suivi bathymétrique avant et après travaux) ;
- le respect de l'environnement global du site (gestion des déchets...).
- La sécurité des Hommes (balisage et barriérage du chantier...);

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les opérations d'entretien du port de Vannes est historique et n'a jamais généré d'impact. Bien que le port de commerce soit dans l'emprise de plusieurs sites protégés en faveur de l'environnement, celui-ci a une emprise vraiment très faible. Le dragage par DAS ne génère pas de turbidité, ou très légèrement autour du cutter.

De ce fait, une étude d'impact pour ce projet ne semble pas nécessaire, ni un dossier d'autorisation. Un dossier de renouvellement est suffisant dans la mesure où aucune modification substantielle du projet n'est apportée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le <u>paysage lointain</u> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Une étude d'incidence Natura 2000 allégée est présentée en annexe 2.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



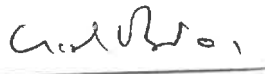
Fait à

VANNES

le,

11/09/2023

Signature



COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN
18 rue Alain Gerbault
CS 62221 - 56006 VANNES CEDEX
Tél. 02 97 42 63 44 - Fax 02 97 47 47 47
RCS VANNES B 317 823 409

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

18

Extensio
n

Nom de la voie

rué Alain GERBAULT

Code postal

5 6 0 0 0

Localité

VANNES

Pays

France

Tél

297426344

Fax

Courriel

accueil@compagniedesportsdumorbihan.fr

COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN
18 rue Alain Gerbault
CS 62221 - 56006 VANNES CEDEX
Tél. 02 97 42 63 44 - Fax 02 97 47 09 47
RCS VANNES B 317 823 409

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

CASTAING

Prénom

Alexandre

Qualité

Ingénieur chef de projet

Tél

673546617

Fax

Courriel

a.castaing@compagniedesportsdumorbihan.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

Région BRETAGNE
Direction des Ports (DP)
Antenne Portuaire de Lorient (APL)
2 Boulevard Adolphe Pierre
56 100 LORIENT
Dossier suivi par : Frank LE CREOUR

Il est précisé que les informations contenues dans ce document sont confidentielles et ne doivent pas être divulguées à des tiers sans l'autorisation écrite de la Direction des Ports de la Région Bretagne.